

SCIC / SAS CENTRALES VILLAGEOISES

BEAUME - DROBIE - SOLAIRE

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE (ACC)

PRESENTATION DU PROJET

NOVEMBRE 2022

• PREAMBULE

Devant le manque d'ambition de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, **le rôle des citoyens n'en est que plus essentiel**. C'est grâce aux petits efforts de sobriété des uns et des autres, aux projets de nombreuses petites structures locales telles que les Centrales Villageoises, que passe le combat contre le réchauffement climatique.

La crise climatique nous impose d'aller vers la neutralité carbone à l'horizon de 2050 pour limiter la hausse des températures. Pour cela il est nécessaire de limiter notre consommation d'énergie et de développer la production d'énergies renouvelables pour limiter les énergies fossiles (gaz, pétrole...). Aujourd'hui le territoire Beaume-Drobie ne consomme que 22 % d'énergie renouvelable et **seulement 2% d'énergie photovoltaïque**. De ce fait le développement de l'énergie photovoltaïque est un enjeu d'avenir pour notre territoire afin de répondre à la crise climatique pour nous et les générations à venir."

Nous avons été conditionné.es pour consommer toujours plus, pour utiliser un appareil électrique, pour utiliser une voiture, chaque fois que nous le souhaitons sans nous interroger sur ce que l'on produit en émissions de CO2. Il nous faut envisager un autre modèle de fonctionnement et adopter des pratiques de consommations moins énergivores. Commençons par ce qui est déjà maîtrisé et qui a fait ses preuves et comptons sur notre intelligence et créativité partagées **pour modifier nos comportements sans vivre non plus dans un monde austère !**

Certains membres ont déjà installé à titre privé des panneaux photovoltaïques, soit en vendant toute leur production d'électricité soit en choisissant l'autoconsommation et revente du surplus non consommé. Cependant il nous est apparu évident qu'il fallait développer une action citoyenne permettant de découvrir, de comprendre le domaine de la production photovoltaïque et de nous lancer dans **une opération collective au service d'une production locale d'énergie photovoltaïque**

Pour rester actif sur notre territoire nous nous lançons dans **un nouveau projet**

« AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE » D'ENERGIE SOLAIRE

➤ L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

Tendance forte de la transition énergétique, est synonyme de partage local de l'énergie.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de produire de l'électricité photovoltaïque locale et de la mettre à la disposition d'un dispositif **d'autoconsommation collective**. Cela permettrait aux foyers et collectivités adhérents, d'être indépendants des fluctuations du marché de l'énergie et de maîtriser leur facture d'énergie.

Ce document a pour but d'exposer comment fonctionne ce dispositif :

Nous allons disposer **dès le 2ème trimestre** de 2 installations sur 2 bâtiments sur la commune de Rosières, pouvant produire environ **80 000 kWh /an**.

De ce fait le Conseil de Gestion a décidé de lancer **une expérience pilote sur la commune de Rosières**.

➤ ORGANISATION-FONCTIONNEMENT

✚ SCIC/SAS BEAUME-DROBIE-SOLAIRE, sera PMO (Personne Morale Organisatrice). Elle sera producteur d'énergie photovoltaïque mise sur le réseau de distribution et prendra en charge l'installation et les frais d'installation des panneaux photovoltaïques. (Comme pour les installations déjà existantes).

✚ Des citoyens, des collectivités, des associations situés **dans un cercle de 2 kms**, après adhésion à CV BDS PMO, pourront bénéficier de cette énergie à un tarif préférentiel par contrat avec CV BDS PMO.

✚ Les relations entre producteur et consommateurs adhérents seront régies par une convention.

✚ **Les deux toits de Rosières fourniront la production pour alimenter la PMO soit environ 80 000 kWh/an. (équivalent 35 foyers de 4 pers. sans chauffage)**

✚ La répartition des consommations des adhérents se fera en fonction d'une clé de Répartition qui sera **prédéfinie** et **validée par la PMO*** et transmise à ENEDIS

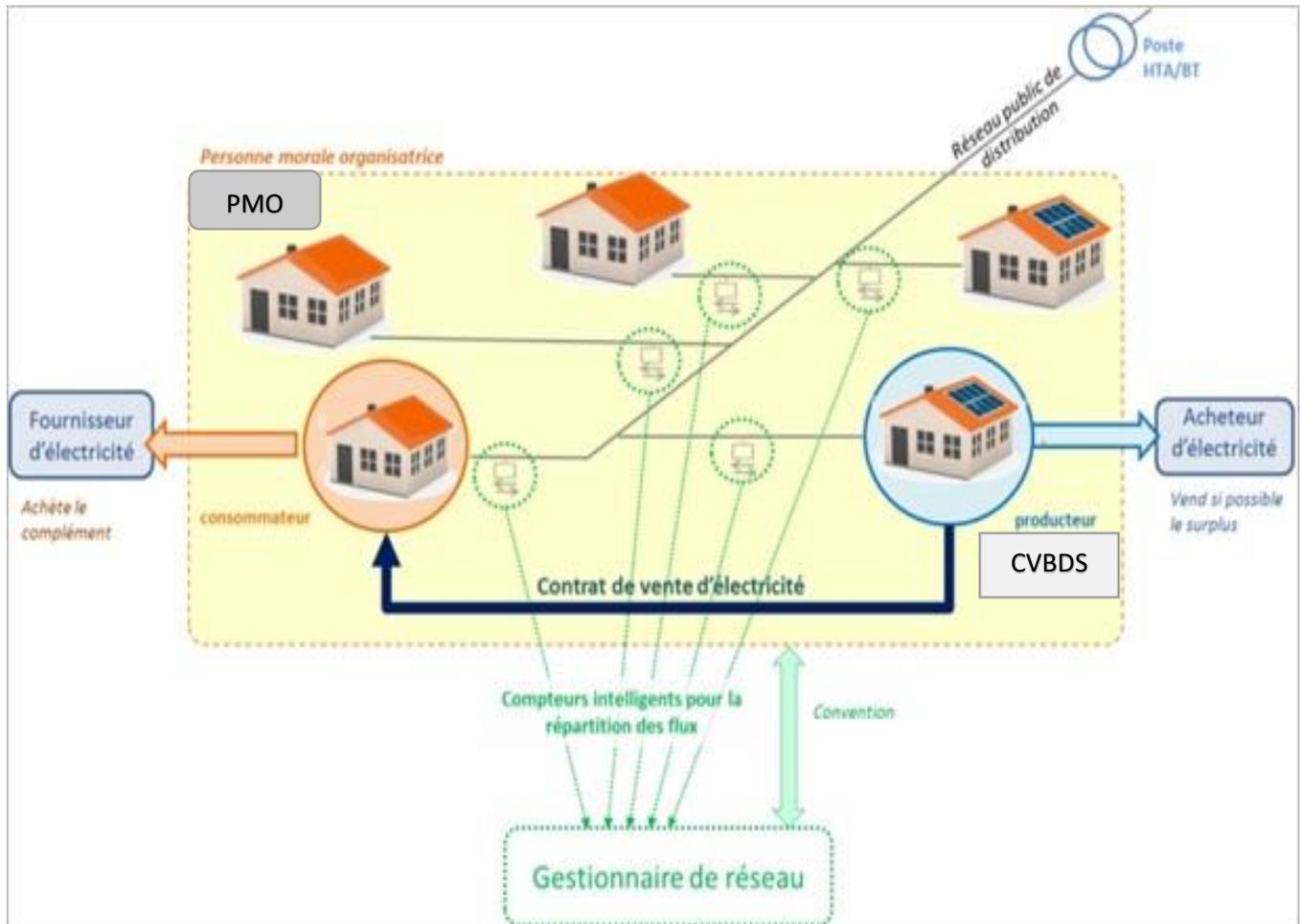
*** rappel : PMO = CV BDS producteur + adhérents consommateurs**

✚ La facturation des consommations solaires se fera par CVBDS (PMO) en fonction des relevés de courbe de charge au pas de la ½ heure (production et consommations) transmis à la PMO par ENEDIS (données issues des compteurs LINKY) en concordance avec la clé de répartition.

Les adhérents recevront 2 factures :

- une facture de CVBDS(PMO) pour la portion solaire de leur consommation
- une facture de leur fournisseur habituel pour la consommation non couverte par le solaire (EDF, ENGIE, ENERCOOP....etc).

Schéma :



➤ COUT DE BASE PREVISIONNEL

Le coût de base prévisionnel du kWh pourrait être de l'ordre de 13,54 c€ HT à 14,89 c€ HT/kWh à l'année assorti d'une hausse d'environ 1%/an pour assurer les frais de fonctionnement de la PMO (hausse des assurances et autres services extérieurs).

Il est entendu que la facture sera augmentée des mêmes taux de taxes que la facture du fournisseur habituel.

Aujourd'hui le coût EDF est de 14,327 c€ HT /kWh. Hausse annoncée de 4% + 17% en début 2023)

Par ailleurs la convention prévoit une contribution annuelle due par chaque consommateur calculée en fonction du type de compteur (3 kVA, 6 kVA, 12 kVA) pour contribuer à **50 %*** du coût des missions portées par la PMO (coût logiciel et coût humain total annuel), les **50%*** restants sont pris en charge par **CVBDS producteur. **%** les pourcentages sont donnés à titre d'exemple , ils seront à redéfinir par règlement interne de la PMO.**

➤ CONDITIONS D'ADMISSION

Les Conditions d'admission à la PMO devront être assorties d'une souscription minimum au capital CVBDS.

En fonction de l'abonnement actuel de l'adhérent chez son fournisseur CVBDS pourra moduler cette souscription.

A titre d'exemple, Pour un branchement : - de <6 kVA = 100€ (1 part)
- de 6<12 kVA = 200€ (2 parts)
- de 12< 36 kVA = 300€ (3 parts)

Pour les Collectivités, les commerces et les industries sera de minimum 300 € (3 parts).

• CONCLUSION

Le développement de circuit court d'énergie renouvelable d'énergie solaire à un prix stable est un moyen durable de répondre aux crises énergétique et climatique que nous vivons, ainsi qu'à l'inflation.

NOTES

CIC SAS à capital variable - RCS Aubenas 882 915 010

42 Chemin de Champégua 07260 VERNON - tél : 04 75 36 27 96 / 06 70 26 95 11

beaumedrobiesolaire@centralesvillageoises.fr -www// beaumedrobiesolaire.centralesvillageoises.fr

ANNEXE

Les unités

Le kVA (kilo-volt/ampère) sert au calibrage de l'abonnement, il est souvent assimilé au Kw

Le kilovoltampère ou kVA par définition mesure la **force électrique** apparente d'une installation électrique. Ainsi, les kilovoltampères expriment la puissance souscrite. **Il s'agit donc de la puissance maximale qu'un foyer peut utiliser. Il est nécessaire que cette puissance soit supérieure à la puissance active.** Pourquoi ? Tout simplement.

L'**unité** de mesure de la puissance électrique :

Le **watt (W)** = Le watt (W)

Le **kilo-Watt (kW)** = 1000 Watts

Le **méga-Watt (MW)** = 1 000 000 Watts ou 1000 kW.

A) Les unités de quantité consommée ou de quantité produite

Le **watt /heure (Wh)** = un watt pendant 1 heure (Wh)

Le **kilo-Watt/heure (kWh)** = 1000 Watts pendant 1 heure

Le **méga-Watt /heure (MWh)** = 1 million (1 000 000 Wh) ou (1000 kWh)

Le **gigawattheure (GWh)** = 1 milliard de Wh (1 000 000 000 Wh) ou (1000 000 kWh)

Le **térawattheure (TWh)** = Mille milliard de Wh (1 000 000 000 000 Wh), ou 1 milliard de kWh (1 000 000 000 kWh)

B) PHOTOVOLTAÏQUE : Les unités de puissance

Watt crête (Wc)

- **Le Watt crête** caractérise la puissance d'un panneau photovoltaïque. En moyenne, un Watt crête correspond à la puissance d'une cellule monocristalline d'une surface d'un décimètre carré et de dimensions 100 mm x 100 mm. La puissance crête représente la puissance délivrée par le panneau au point de puissance maximum (dans le diagramme Intensité/Tension) et pour une irradiation solaire de 1.000 W/m² (avec un spectre standard) avec une cellule à 25°C.

Énergie solaire photovoltaïque

Désigne l'énergie récupérée et transformée directement en électricité à partir de la lumière du soleil par des panneaux photovoltaïques. Elle résulte de la conversion directe dans un semi-conducteur (le silicium, le CdTe, l'AsGa, le CIS, etc.) d'un photon en électron.

L'énergie solaire photovoltaïque est également appelée énergie photovoltaïque. L'effet photovoltaïque a été découvert en 1839 par Antoine Becquerel, grand père de Henri Becquerel qui découvrit en 1896 la radioactivité.

Aujourd'hui un panneau photovoltaïque à une puissance entre 375 Wc et 400 Wc

La salle polyvalente de VERNON est équipée de 24 Panneaux de 375 Wc soit 9 kWc.

L'école de ROSIERES est équipée de 90 panneaux de 400 Wc soit 36 kW